

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 4 mai 2007 à Siaugues Sainte-Marie

Présents : Mmes Yvette ALIZER, Paulette FINIEL, Christiane LONJON, Nicole LONJON, Rachelle MERLE, Aline MICHEL, Sylvie MICHEL, Mathilde PIGEON et Marie-Thérèse ROUBAUD ; Mrs Roger AMBARD, Pierre BERNARDON, Guy BRUSTEL, Alain CASTELLAN, Robert CHAUSSE, Jean-Michel DURAND, Daniel ESTIEU, Jean-Pierre KREMBSER, Jean-Paul PASCAL, Jean MATHIVET, Franck NOEL-BARON, Alain ROUSSET, Gilles RUAT, Jean SERVANT, Marc VAN DER WINDT, René VERET, Guy VISSAC et Joseph VISSAC.

Représentés : Mr Denis FOURY par Catherine JAMMES et Marc TAILLANDIER par Joseph TORRENT.

Absent : Mr Alain CUSSAC.

Excusés : Mme Pascale TORRENT ; Mrs Michel JOSEPH et Alain PLOT.

Assistés également : Mrs Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE.



Le Conseil de Communauté du Langeadois s'est réuni le vendredi 4 mai 2007 à la l'Espace Enfance / Jeunesse de Siaugues Sainte-Marie pour étudier l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent compte rendu

Finances et programmation

- 2- Présentation et validation du CG2D 2007/2009

Développement Economique

- 3- Autorisation donnée au Président pour l'acquisition des terrains de la Z.A.E. de Chambaret

Environnement et cadre de vie

- 4- Détermination du site pour l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage
- 5- Lancement des consultations, sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre du dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage et dépôt des demandes de subventions

Affaires scolaires, sociales, sportives et culturelles

- 6- Décision sur la poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre de l'école de Pinols

Administration

- 7- Adoption des avenants aux marchés de travaux de l'école de Lachaud-Curmilhac
- 8- Questions diverses

Le Président de la Communauté accueille Mr Philippe VIGNANCOUR – Vice-Président du Conseil, Mr Bernard FIGUET – Directeur Général Adjoint et Mme Laurence ROMEAS – Chef de Service au Conseil Général de la Haute-Loire qui ont été invités par la Communauté pour le dossier du CG2D 2007/2009.

Il donne ensuite la parole à Mr le Maire de Siaugues Sainte-Marie qui accueille la session du Conseil.



1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu de la précédente réunion de Conseil est validé à l'unanimité des présents.

2- PRESENTATION ET VALIDATION DU CG2D 2007/2009

Le Président de la Communauté rappelle le montant de l'enveloppe du CG2D : **670 742,00 €**. Il souligne qu'une répartition avait été suggérée entre la dotation réservées aux communes et celle de la Communauté et qu'elle s'établissait à 54 % de l'enveloppe pour les communes et 46 % pour la Communauté. Compte tenu des nombreux projets déposés par les communes et la Communauté, cette répartition a été modifiée et la Communauté a retiré le dossier du Sentier Pieds Nus. Dès lors, la Communauté bénéficie de 30 % de l'enveloppe contre 70 % pour les communes.

Néanmoins, la programmation de notre contrat laisse encore apparaître une sur programmation de crédits de 10 440,25 €. Pour respecter l'enveloppe le Président de la Communauté propose de diminuer chaque projet de 1,53 % ou simplement les dossiers inscrits en 2008/2009 avec un écrêtement de 3,76 %. Avant de se prononcer sur la validation du programme le Président demande si certains élus communautaires veulent s'exprimer sur le contrat et leurs projets.

Mr Robert CHAUSSE demande si le Conseil Général de la Haute-Loire peut prendre en charge les 10 440,25 €. Mrs VIGNANCOUR et FIGUET répondent que sur la génération 2007/2009 l'enveloppe des CG2D a déjà été augmentée de 15 % et qu'il n'est pas possible d'aller au-delà.

Mr Pierre BERNARDON souhaite revenir sur la suppression, par les Maires, du dossier Sentier Pieds Nus qui selon lui faisait l'objet de nombreuses critiques. Mme Mathilde PIGEON regrette ce choix compte tenu du caractère innovant du projet. Mr Robert CHAUSSE rajoute que ce dossier est simplement différé car les études doivent se poursuivre.

Mr Daniel ESTIEU souhaite remplacer son dossier d'aménagement de locaux provisoires de l'école par la réfection de la toiture de l'église de Pinols.

Mme Aline MICHEL rappelle que des promesses d'attribution de fonds supplémentaires avaient été faites à la Communauté pour l'entrée de Pinols.

Mr Pierre BERNARDON demande si le dépassement dans la programmation peut être accepté pour l'instant et réajusté plus tard au fur et à mesure du déroulement du contrat.

Mrs VIGNANCOUR et FIGUET répondent qu'il faut obligatoirement rester dans l'enveloppe initiale qui tient compte des limites des financements du Conseil Général de la Haute-Loire.

Mme Rachel MERLE souhaite obtenir des précisions sur le principe de fonctionnement du futur projet d'Espace Entreprendre. Mr Robert CHAUSSE explique que cet équipement pourrait s'inspirer dans ces règles de fonctionnement de ce qui se fait pour l'Espace Enfance / Jeunesse entre la Communauté et sa Commune ; à savoir une prise en charge de chaque usager des locaux (1/4 pour la Communauté – 3/4 pour la Commune dans le cas présent). Mr Daniel ESTIEU estime qu'il est nécessaire de savoir qui va payer les coûts de fonctionnement de cet investissement important.

Au terme de ces échanges, le Président soumet au vote la délibération qui valide le programme CG2D 2007/2009. L'hypothèse 2 est retenue (écrêtement des dossiers 2008/2009 de 3,76 %) par :

- 25 voix POUR
- 4 voix pour l'hypothèse 1 (Joseph VISSAC, Jean MATHIVET, Marie-Thérèse ROUBAUD et Jean-Pierre KREMBSER)

Ensuite la délibération (avec la 2^{ème} hypothèse) est adoptée par :

- 22 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 7 ABSTENTIONS (Franck NOEL-BARON, Mathilde PIGEON, Jean-Paul PASCAL, Rachelle MERLE, Gilles RUAT, Daniel ESTIEU et Christiane LONJON)

Le Président remercie les représentants du Conseil Général de la Haute-Loire qui quittent la séance.



Avant de poursuivre le déroulement de l'ordre du jour, le Président de la Communauté fait une lecture du P.V. du Bureau du 20 avril 2007.



3- AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS DE LA Z.A.E. DE CHAMBARET

Le développement de ce point est assuré par Eric AUBERT à partir d'un diaporama qui rappelle l'implantation de la zone, les parcelles à acquérir et l'état des négociations.

Mr Alain ROUSSET suggère que l'ensemble des propriétaires soit réuni plutôt que soient organisés des contacts individuels.

Plusieurs membres du Conseil pensent qu'il est préférable de les contacter individuellement.

Mr Pierre BERNARDON s'interroge sur le blocage de l'avancement de la zone si la Communauté n'arrive pas à faire l'acquisition de la totalité des terrains.

En ce qui concerne les terrains de Mme Mélanie SIMON le Conseil valide, à l'unanimité des présents, le coût de 1 € le m².

Pour les autres terrains le Président est autorisé à négocier avec chaque propriétaire dans la limite plafond de 2 € le m².

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Le Président de la Communauté précise qu'une réunion sera prochainement organisée entre la Commission Développement Economique et le S.E.C.C.O.M. pour débattre de l'opportunité du bénéfice des crédits de l'Etat et de la Région.

4- DETERMINATION DU SITE POUR L'IMPLANTATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Président fait un rapide rappel de l'ensemble de la démarche au Conseil et de l'abandon successif d'autres sites. Il souligne qu'une récente réunion, sur place, avec les propriétaires riverains a permis de constater que le site désormais proposé était validé. Le Maire de Langeac précise que le terrain appartient à la Commune et que son inscription en zone U.C. dans le P.L.U. doit être acceptée par le Préfet.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur les conditions du transfert de ce terrain à la Communauté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5- LANCEMENT DES CONSULTATIONS, SELECTION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU DOSSIER DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Compte tenu du choix du site proposé pour l'accueil de l'aire des gens du voyage le Président est autorisé, à l'unanimité des présents, à consulter et sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée du dossier et à solliciter les financements.

Le Président rappelle que le dépôt des demandes de subventions doit intervenir avant le : **18 juillet 2007**.

6- DECISION SUR LA POURSUITE DE L'ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ECOLE DE PINOLS

Le Président explique que suite à différentes réunions tenues avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et la Communauté et à un accord amiable, le Bureau communautaire a décidé d'arrêter la procédure en précontentieux engagée contre la S.I.C.A. Haute-Loire sur l'école de Lachaud-Curmilhac.

Quant au dossier de l'école de Pinols, le Président revient sur son historique et sur les raisons qui avaient conduit le Conseil à suspendre l'étude de ce projet.

Le Président donne lecture aux membres du Conseil du dernier courrier adressé par le Président de la S.I.C.A. Haute-Loire à la Communauté sur les conditions de reprise de ce dossier.

Des explications complémentaires sont apportées par Eric AUBERT suite à des interrogations et remarques de plusieurs délégués.

Mr Robert CHAUSSE souhaite que, si le dossier repart avec la S.I.C.A. Haute-Loire, la coopérative soit encadrée au plus près par un comité de pilotage. Ce comité sera composé de la Commission des Affaires Scolaires et de la Commission des Finances et de la Programmation.

Après ce débat, la délibération est soumise aux votes. Le Conseil décide de poursuivre le dossier avec la S.I.C.A. par :

- 24 voix POUR
- 3 ABSTENTIONS
- 2 voix CONTRE (Catherine JAMMES et Paulette FINIEL)

Mr Daniel ESTIEU remercie l'ensemble du Conseil pour la reprise du dossier d'étude, avec la S.I.C.A. Haute-Loire, de l'école de Pinols.

7- ADOPTION DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE L'ECOLE DE LACHAUD-CURMILHAC

Les avenants sont présentés par le Président de la Communauté. Ils sont tous adoptés à l'unanimité des présents :

- lot 1 n° 1 : + 11 729,79 € H.T.
- lot 2 n° 1 : - 7 004,73 € H.T.
- lot 3 n° 1 : + 3 184,81 € H.T.
- lot 4 n° 1 : + 3 719,29 € H.T.

- lot 5 n° 1 : - 425,52 € H.T.
- lot 6 n° 1 : + 8 178,04 € H.T.
- lot 7 n° 1 : 0
- lot 8 n° 1 : + 1 321,48 € H.T.
- lot 9 n° 1 : + 355,97 € H.T.
- lot 10 n° 1 : + 2 192,30 € H.T.
- lot 11 n° 1 : + 4 977,90 € H.T.

8- QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Le Prochain Conseil est prévu le :

Lundi 2 juillet 2007 à 19 h 30
A Pébrac

Le Président boucle la séance du Conseil et remercie l'ensemble des participants.

Fait à Langeac,
Le 29 mai 2007

Le Président,

Guy VISSAC

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site internet et panneau d'affichage de la C.C.L.